

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un janvier, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'un accroissement temporaire d'activité Chargé/Chargée de gestion projet.

**Délibération n° :** 499-2026

**Nombre de membres en exercice : 38**

**Nombre de voix des membres en exercice : 70**

**Nombre de membres présents : 17**

**Nombre de membres représentés (pouvoirs) : 8**

**Nombre de voix exprimées : 33**

**Nombre de membres excusés, absents : 13**

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre EMERIC

**Présentes, Présents :**

Mickaël SCHNEIDER

Laurence BRULEY

Claude FABRE

Georges LUVERA

Pascal ROYER

Carine PAILLARD

Marie-Pierre EMERIC

Hervé THEBAULT

Laetitia TREMOUILHAC

Michel ALLISIO

Christian OLLIVIER

Michel GROS

Franck NICCOLETTI

Denise REY

Henri BERGE

Patrice TONARELLI

Marie-Laure PONCHON

**Représentées, Représentés (pouvoirs) :**

**Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

**Jean-Yves DOLISI**, délégué de la commune de Riboux a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

**Olivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers,

**Jean-Raymond NIOLA**, délégué de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets,

**Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à Denise REY, déléguée de la commune d'Evenos,

**Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

**Véronique MIQUELLY**, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var,

**Didier REAULT**, délégué du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tel. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-sainte-baume.fr • secretaariat@pnr-sainte-baume.fr

**Excusées, Excusés :**

Philippe SCHELLENBERGER, Robert DELEDDA, Jean-Marie LACATENA, Cathy SILY, Sophie LEMETER, Virginie PHELIPPEAU, Jean-Michel CONSTANS, Suzanne ARNAUD, Bruno AYCARD, Marc LAURIOL, Georges BOTELLA, François DE CANSON, Christophe MADROLLE.

**Etaient également présentes, présents :**

Marina HOCQUET, déléguée de la commune de Roquefort la Bédoule ; Marie-Noëlle VARLET, Conseil Citoyen ; Fabienne EVANS, chargée de mission à la Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Jean-François RICHON, Direction expertise et médiation environnementale de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du-Rhône.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Tiphaine FERMI, Responsable du Pôle opérationnel ; Thierry DARMUZEY, chargé de mission Patrimoine naturel ; Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt, Transition énergétique et Chargée d'Evaluation ; Claire CEONE, Coordinatrice Ecogardes, Garde Régionale Forestière ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier ; Aude MOTTIAUX, Responsable communication et participation citoyenne ; Alaric STEPHAN, Chargé de mission Agriculture ; Aurore FAUCHAS, Chargée de mission Ressources en eau ; Perrine ARFAUX, Chargée de mission Aménagement, Urbanisme et Paysage ; Benoît MILAN, Chargé de mission Éducation au territoire et Interprétation des patrimoines ; Virginie REBOUTIER, Secrétaire ; Lilian SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Franck BOUVIER, Chargé de projet Aménagements patrimoniaux ; Estelle BOSSART, Chargée de projet urbanisme durable ; Nell CONTI, Technicienne Ressource en eau et Zones humides ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000 ; Johanne CANOVA, Stagiaire Rendez-vous du Parc et Promotion touristique.

**Vu :**

- \* Le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1, L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26,
- \* Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- \* La Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- \* Le tableau des emplois et effectifs existants.

**Considérant :**

- \* que les services connaissent un accroissement temporaire d'activité lié à la nécessité de répondre à des obligations ou des opportunités nouvelles,
- \* qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement du service et la réalisation de ces missions, de renforcer temporairement les effectifs,

Il a été proposé au Comité syndical de procéder à la création d'un emploi non permanent à temps complet, pour un poste de « Chargé/Chargée de gestion projet » relevant de la catégorie hiérarchique A au grade d'Attaché territorial de la filière administrative.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorisent le recrutement d'agents contractuels pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat pourra être conclu pour une durée maximale d'un an.

L'agent recruté sera employé dans les conditions prévues par la réglementation contractuels de la fonction publique territoriale.

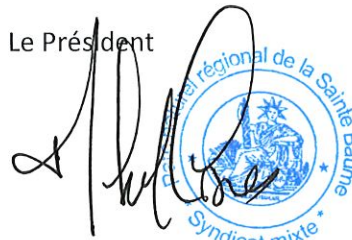
La rémunération sera fixée par référence à un cadre d'emplois de catégorie A au garde d'arraché de la filière administrative, compte tenu des fonctions exercées, du niveau de responsabilité et de l'expérience professionnelle de l'agent, ainsi que du régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité.

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER** un poste non permanent pour une durée de 12 mois à temps complet sur le grade d'Attaché territorial, catégorie A de la filière administrative ;
- **D'AUTORISER** le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L.332-23 1 du Code général de la fonction publique ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ledit emploi sont inscrits au budget, chapitre 12 ;
- **DE CHARGER** le Président de la détermination du niveau de recrutement et de la rémunération du candidat retenu en référence à l'échelle indiciaire concernée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "Syndicat mixte du Pays de la Sainte Baume" around the perimeter and "Syndicat mixte" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a tree and a building.

Michel GROS

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 083-200031623-20260128-4992026-DE

